

## 1. INSCRIPTION

Toute commande de formation implique l'acceptation sans réserve par l'acheteur(se) et son adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales de vente qui prévalent sur tout autre document de l'acheteur(se), et notamment sur toutes conditions générales d'achat.

L'inscription à une formation est enregistrée en fonction de l'ordre d'arrivée et en fonction des places disponibles.

L'inscription doit parvenir au CD2E dans les meilleurs délais et au plus tard 15 jours ouvrés avant la date de démarrage de l'action de formation. Le bulletin d'inscription est disponible sur simple demande et peut vous parvenir :

- Par courrier
- Par mail
- A partir de notre site [www.CD2E.com](http://www.CD2E.com)

Les modalités de retour sont précisées dans le bulletin d'inscription et l'inscription ne sera effective qu'à réception du bulletin d'inscription dûment complété (accompagné du règlement de l'inscription si tel est le cas).

Nous définissons pour chaque formation un nombre minimum et maximum de participants. Cet effectif est propre à chaque formation et précisé dans la fiche formation de l'action. Cette fiche est disponible sur simple demande ou à partir de notre site [www.CD2E.com](http://www.CD2E.com).

Les inscriptions réglées sont retenues en priorité.

## 2. OBLIGATIONS RESPECTIVES DES PARTIES

2.1 En qualité d'organisme de formation enregistré sous le numéro de déclaration d'activité 316 202 336 62, le CD2E s'engage à réaliser les prestations de formation avec tout le soin et la compétence dont il dispose et dans le cadre d'une obligation de moyens. Dans le cas d'une prestation de sous-traitance de formation, de formateur(trice), d'animateur(trice), d'intervenant(e) extérieurs, le CD2E s'engage à vérifier la compétence de celui(elle)-ci en amont du démarrage de formation.

2.2 Dans le prolongement de l'enregistrement par le CD2E de sa demande d'inscription, le client reçoit une convention de formation établie en deux exemplaires, dont il s'engage à retourner au CD2E – en amont du démarrage de l'action - un exemplaire signé et revêtu du cachet de l'entreprise. Si le client est une personne ayant entrepris ladite action de formation à titre individuel et à ses frais, un contrat de formation professionnelle sera établi conformément aux dispositions des articles L 6353-3 qui précise que celui-ci « doit-être conclu avant l'inscription définitive du stagiaire et tout règlement de frais » et L 6353-4 du Code du Travail qui en précise le contenu.

Une convocation précisant la date, les lieux de formation, de restauration et les horaires, est adressée au responsable de l'inscription avec un programme détaillé. Ces documents sont remis – par courrier ou par mail - au participant dès l'enregistrement définitif de l'inscription.

A l'issue de chaque formation, une attestation de fin et/ou de suivi de formation est adressée au responsable de l'inscription, avec la facture correspondante.

2.3 Le stagiaire devra respecter le règlement intérieur, consultable sur notre site internet et dans les locaux du CD2E ou disponible sur simple demande. Il s'engage à en avoir pris pleine connaissance et à accepter sans réserve les dispositions au démarrage de la formation.

## 3. INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

Nes données à caractère personnel sont collectées et sont nécessaires au traitement de votre inscription. Elles permettent de répondre à la demande du client, de le tenir informé des offres de service du CD2E. Aucune information personnelle n'est cédée à des tiers.

Conformément à « la loi informatique et libertés » du 6 janvier 1978, le client dispose d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui le concerne et qu'il peut exercer auprès de notre service administratif à l'adresse mail suivante : [contact@CD2E.com](mailto:contact@CD2E.com).

## 4. PROPRIÉTÉS INTELLECTUELLES

· Supports de formation

Les supports de formation étant la propriété intellectuelle exclusive du CD2E et/ou de l'intervenant(e) / formateur(trice) selon les modalités mises en œuvre et conventions de partenariat ou de sous-traitance, les stagiaires et client(les) des formations dispensées par le CD2E s'engagent à ne pas reproduire directement ou indirectement - en totalité ou partiellement - modifier, adapter, traduire, représenter, diffuser, céder à un tiers, même à titre gratuit, les supports de formation quelle qu'en soit la forme (papier, numérique...).

· Confidentialité

Les parties s'engagent réciproquement à garder confidentiels les documents et informations les concernant, quelle que soit leur nature, qu'ils soient économiques ou commerciaux, auxquels elles pourraient avoir eu accès au cours de l'exécution de la prestation

ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à la conclusion du contrat.

En outre, le CD2E ne sera, en aucun cas responsable, des échanges de données de quelques natures que ce soit (orales, écrites ou numériques) entre les stagiaires au cours des sessions de formation.

## 5. RESPONSABILITÉ

Le CD2E n'est pas responsable des objets et effets personnels des stagiaires ni les dommages causés au matériel du(de la) client(e). Le CD2E n'est en aucun cas responsable de tout dommage indirect, matériel ou immatériel, consécutif ou non, tel que le préjudice commercial ou financier, perte de client, perte de notoriété, perte de commande, trouble commercial quelconque, perte ou destruction totale ou partielle des données du fichier client, ainsi que toute action émanant de tiers.

## 5. ANNULATION/ABSENCES/REMPLACEMENT

· Du fait du client

Toute annulation peut être faite par le client sans frais, si l'annulation parvient au CD2E, par écrit (courrier, e-mail) au moins 10 jours ouvrés avant le début du stage à l'adresse suivante [contact@CD2E.com](mailto:contact@CD2E.com) et par voie postale à l'adresse indiquée ci-dessous (cachet de la poste faisant foi).

Si le client est une personne ayant entrepris ladite action de formation à titre individuel et à ses frais et dans le respect de l'article L6353-5 du Code du travail, le stagiaire peut se rétracter par lettre recommandée avec avis de réception dans le délai de dix jours calendaires à compter de la signature du contrat de formation préalable à l'inscription sans sanction financière à l'adresse suivante : CD2E – Rue de Bourgogne, Base du 11/19 62 750 LOOS EN GOHELLE.

Indemnités forfaitaire d'annulation avant le démarrage de la formation calculées sur le coût total de la formation et imputable directement à l'entreprise et/ou au client :

- De 10 à 5 jours ouvrés : 50%
- En deçà de 5 jours ouvrés : 100%

En cas d'absence totale, partielle ou d'abandon, le CD2E retiendra le coût total de l'action de formation à la charge du client.

Pour les financements de formation par le biais des OPCA et en cas d'absence totale, partielle ou d'abandon, le delta des heures prévues au contrat et non réalisées sera à la charge du client.

Si, par suite de force majeure dûment reconnue par la Jurisprudence, le stagiaire est empêché de suivre la formation et conformément à l'article 6353-7 du Code du travail, il peut rompre le contrat. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont rémunérées à due proportion de leur valeur prévue au contrat.

Remplacement : Lorsqu'un(e) participant(e) ne peut assister à une formation pour laquelle il (elle) a été inscrit(e), il(elle) peut être remplacé(e) par un(e) collaborateur(trice) de la même entreprise après vérification des prérequis d'admission s'il y'a lieu. Cette condition n'est valable qu'avant la date de démarrage de formation et au plus tard le jour du démarrage. Toutefois, la demande de prise en charge auprès de l'OPCA reste à la charge de l'entreprise et ne pourra faire l'objet d'une subrogation de paiement. L'entreprise sera, de ce fait, facturée en son nom et elle s'engage à s'acquitter du montant total de la facture.

Le nom et les coordonnées de ce(tte) nouveau(elle) participant(e) doivent être confirmés par écrit auprès du CD2E par le(a) référent(e) de la formation et/ou de notre service administratif à l'adresse suivante : [contact@CD2E.com](mailto:contact@CD2E.com)

· Annulation Liée au CD2E

Si le nombre de participant(les) inscrit(les) est inférieur à l'effectif minimal indiqué dans la fiche formation et/ou le devis de formation dans le cadre des formations sur-mesure, le CD2E est en droit d'annuler la prestation sans indemnisation ni dédommagement à son encontre. Dans ce cas, le CD2E en informe le(la) responsable de l'inscription à minima 2 jours ouvrés avant le démarrage de la formation.

Au même titre, si le jour du démarrage le CD2E ne peut - pour des raisons fortuites ou liées aux impondérables - y compris absence du (de la) formateur(trice) et/ou intervenant(e) - assurer la formation prévue, le CD2E s'engage auprès de son client, à restituer l'intégralité des sommes déjà versées ou - en accord avec le client - de proposer une inscription prioritaire sur la prochaine session.

Si, pour des raisons fortuites ou liées aux impondérables - y compris absence de l'intervenant(e) ou du (de la) formateur(trice) -, le CD2E se devait, en cours de formation annuler ou ajourner la formation, il s'en réserve le droit sans en être tenu responsable. La séance et/ou la formation sera différer au plus vite, ou annuler sans pénalité.

Dans ce cas, le CD2E ne sera tenu responsable des frais engagés par le client ou préjudices conséquents à l'annulation d'une formation ou à son report à une date ultérieure.

## 6. FACTURE ET RÈGLEMENT

Le CD2E étant assujéti à la TVA, les prix des formations sont indiqués sur notre site, nos fiches formations, bulletin d'inscription et tout autres supports de communication en TTC.

Le devis de formation et la facture détaillent les montants HT et TTC avec distinction de la TVA appliquée.

A l'issue de la prestation, la facture est établie en un seul exemplaire et libellée conformément au bulletin d'inscription.

Le règlement au comptant et sans escompte est attendu au plus tard à la date d'échéance figurant sur la facture, par chèque ou virement.

A défaut, des pénalités de retard seront facturées à un taux annuel de 3 fois le taux d'intérêt légal calculé par mensualité.

Pour les formations avec des dates discontinues, le CD2E établira une facture par période définie dans le contrat de formation.

En cas de retard ou de défaut de paiement, les sommes qui seraient dues deviendront immédiatement exigibles. L'acheteur devra rembourser tous les frais occasionnés par le recouvrement contentieux des sommes dues, y compris les honoraires d'officiers ministériels.

## 7. DÉDUCTIBILITÉ DES DÉPENSES

Les actions de formation proposées par le CD2E entrent dans le champ d'application des dispositions relatives à la formation professionnelle continue définies dans le livre IX du Code du Travail. La réalisation des prestations du CD2E contribuent aux dépenses déductibles du plan de formation. Il appartient au(à la) client(e) de vérifier l'imputabilité de l'action de formation choisie.

Toute somme facturée à titre de dédommagement : dédit, abandon, absence, ne sont pas imputables sur le budget de formation et ne pourront être prises en charge par un organisme financeur.

## 8. RÈGLES DE PRISE EN CHARGE

En cas de prise en charge par un organisme payeur agréé, il appartient au client d'effectuer lui-même la demande de financement en amont du démarrage de la formation.

L'accord doit être communiqué au CD2E au moment de l'inscription.

Dans le cas où l'accord de prise en charge de l'organisme payeur ne nous parvient pas au premier jour de la formation, la totalité de la prestation pourra être facturée au client qui s'engage par les présentes conditions générales de vente à s'en acquitter dès la réception de la facture.

Si la prise en charge est partielle, la différence sera directement facturée au client.

Dans le cas d'une subrogation de paiement, il appartient au(à la) client(e) de communiquer à l'organisme payeur tous les éléments indispensables pour assurer le paiement. Si celui-ci n'était pas effectué le CD2E serait fondé à réclamer le montant de ce paiement à l'entreprise inscrite solidairement débitrice à son égard.

## 9. RECOURS AMIABLE OU JUDICIAIRE

Les droits et obligations des deux parties liées par la convention de formation sont régis par la législation Française.

En cas de litige survenant entre le client et le CD2E à l'occasion de l'exécution du contrat, il sera recherché une solution à l'amiable.

Dans le cas contraire de toute nature ou de contestation relative à la formation ou à l'exécution de la commande, et à défaut d'accord amiable qui sera dans tous les cas recherché, seuls les tribunaux d'instance et/ou de Grande Instance de Lille seront compétents en fonction de l'enjeu du litige.

## 10. DIVERS

10.1 Les présentes conditions expriment l'intégralité des obligations de l'acheteur. Le CD2E se réserve le droit de modifier unilatéralement les termes des présentes, les conditions applicables étant celles en vigueur à la date de passation de commande par le(a) Client(e).

10.2 Dans l'hypothèse où l'une des dispositions des présentes conditions serait considérée nulle en vertu d'une disposition légale ou réglementaire, présente ou future, ou d'une décision de justice revêtue de l'autorité de la chose jugée et émanant d'une juridiction ou d'un organisme compétent, cette disposition du contrat serait alors réputée non écrite, toutes les autres dispositions des présentes conditions conservant force obligatoire entre les parties.

10.3 Le fait que l'une ou l'autre des parties ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des dispositions présentes conditions générales ne pourra jamais être considéré comme une renonciation de sa part aux droits qu'elle tient des présentes.